



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service Agriculture et Espaces Ruraux**

NOTE DE PRESENTATION

**Participation du public aux décisions des autorités de l'État
ayant une incidence sur l'environnement**
Chasse – saison cynégétique 2022/2023

Gap, le 04/03/2022

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public, les projets d'arrêtés et leurs annexes sont mis en consultation pendant 21 jours par voie électronique sur le site internet des services de l'État dans le département :

www.hautes-alpes.gouv.fr

Les documents mis en ligne sont :

- une note explicative,
- les projets d'arrêtés préfectoraux et leurs annexes respectives d'approbation des Plans de Gestion Cynégétique (PGC) 2022/2023 pour :
 - le Sanglier
 - les Galliformes de Montagne
 - la Petite Faune.

Ces documents, prévus par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, permettent de préparer la saison de chasse 2022/2023 dans le but de maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique sur le département.

Ces plans seront ensuite repris dans l'arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse pour la saison 2022/2023

Vous trouverez ci-dessous pour chaque PGC les éléments modifiés par rapport à la saison précédente :

- PGC sanglier
 1. Modification du tableau des périodes de chasse pour en clarifier la lecture des possibilités de chasse par pays cynégétique pour la période comprise entre la fermeture générale et la fin mars.

Les observations formulées devront uniquement porter sur les modalités de gestion prévues par ce plan de gestion pour réguler la population de sanglier, maintenir un équilibre agro-cynégétique et limiter les dégâts.

Des propositions techniques pourront être réalisées dans le cadre de cette consultation.

- PGC Galliformes de montagne

Le Plan de Gestion Cynégétique (PGC) « galliformes de montagne » portent sur 3 espèces classées chassables que sont le lagopède alpin, le tétra-lyre et la perdrix bartavelle.

Il est basé sur les orientations de l'Observatoire des Galliformes de Montagnes (OGM) relatives aux données de populations et de reproduction. Concernant les attributions possibles, le PGC se réfère à la

Direction départementale des territoires
3, place du Champsaur
BP 50 026
05001 GAP Cedex

note technique de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (devenu Office Français de la Biodiversité) relative à l'orientation sur la chasse aux galliformes de montagne dans les Alpes du Nord (départements 26, 38, 73 et 74) et Hautes-Alpes (05) mise en place le 18 juillet 2019. Cette note est jointe à la consultation.

Ainsi, sur la base de ces deux éléments, **la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) a émis un avis favorable à la majorité pour :**

- la mise en place de modalités de gestion cynégétique particulières pour les galliformes de montagnes (limitation de la période, limitation des heures de chasse, mise en place d'un plan de chasse, mise en place d'un prélèvement maximum autorisé journalier,...) ;

- **le report de la définition des fourchettes de plan de chasse après la publication des chiffres OGM afin de bénéficier d'un maximum d'informations et de rationalité pour la prise de décision. Un arrêté relatif aux fourchettes sera pris en septembre avec l'ensemble des données à disposition.**

Il est précisé que la consultation du public porte uniquement sur les modalités de gestion cynégétique de ces espèces et non sur le classement en espèces en chassable ou protégée. Ce classement dépend du niveau national et non de la CDCFS.

Les observations formulées devront uniquement porter sur les modalités de gestion prévues par ce plan de gestion pour limiter l'impact de la chasse sur la population des galliformes de montagne. Des propositions techniques pourront être réalisées dans le cadre de cette consultation.

- PGC « petite faune »

Aucun changement par rapport à la saison précédente.

Les observations formulées devront uniquement porter sur les modalités de gestion prévues par ce plan de gestion pour limiter l'impact de la chasse sur la population de gibier relevant de la petite faune. Des propositions techniques pourront être réalisées dans le cadre de cette consultation.